RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 AVRIL 2022

Le six avril deux mil vingt-deux, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mmes BOUCHE Mélanie, BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, JEROME Julie, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, THEVENIN Régis, TOGNON Marie-Christine

Absent excusé : Mr LEDUC Jean-François

Madame Alexandra NEUFOND été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de rajouter à l’ordre du jour de la séance un point supplémentaire : Bail « L’Autre Gare ». Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

 - de la réception d’une invitation de la colocation Ages et Vie pour fêter la première année d’ouverture de l’établissement.

 - de la signature d’un partenariat avec le Ministère de la Justice afin d’accueillir des jeunes pour effectuer des TIG (travaux d’intérêt général). Seront concernés les jeunes de la commune ou des communes voisines (à partir de 16 ans) condamnés pour des délits mineurs.

 - de la participation de la commune à un convoi pour l’Ukraine avec le concours de Madame Anca SIRITEANU, kinésithérapeute.

## Compte administratif budget principal et budget locaux à usage commercial

 Réuni sous la présidence de Madame Martine DUFFAUT, élue Présidente de séance en application de l’article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2021 dressé par Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire, qui s’est retiré au moment du vote après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

1-Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3-Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

 Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposés les signatures des membres présents.

## Compte de gestion budget principal et budget locaux à usage commercial

 Après s’être fait présenter les budget primitifs de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Receveuse accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à réaliser,

Après s’être assuré que la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’elle a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2021 par la Receveuse, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

# Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2021 du budget principal

 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

604 699.39 Euros et un déficit d’investissement de 206 737.19 Euros (en tenant compte des restes à réaliser 2021),

 Le résultat de fonctionnement sera affecté comme suit :

* 206 737.19 Euros, en affectation complémentaire en réserve (ligne 1068)
* 397 962.20 Euros, en affectation à l’excédent reporté (ligne 002)

# Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2021 du budget « locaux à usage commercial »

 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

5 060.94 Euros et un excédent d’investissement de 3 202.17 Euros,

 Le résultat de fonctionnement sera affecté comme suit :

* 5 060.94 Euros, en affectation à l’excédent reporté (ligne 002)

***Taux d’imposition 2022***

 Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les taux des impositions directes locales pour l’année 2022 ainsi qu’il suit (sans augmentation par rapport à 2021) :

* Taxe foncière (bâti) 37.87 %
* Taxe foncière (non bâti) 33.95 %

***Charges de fonctionnement des écoles***

 Le Conseil Municipal fixe à la somme de 464 Euros par élève en provenance des communes voisines pour l’année scolaire 2021/2022.

***Vote du budget primitif 2022 des locaux à usage commercial***

 Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 qui s’élève en dépenses et en recettes à :

* 16 430 Euros pour la section de fonctionnement
* 242 026 Euros pour la section d’investissement

***Vote du budget primitif 2022 - Commune***

 Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 de la commune qui s’équilibre en dépenses et en recettes à :

* 1 135 343 Euros pour la section de fonctionnement
* 1 330 581 Euros pour la section d’investissement comprenant les opérations suivantes :

 - Travaux bâtiments scolaires 29 908 Euros

 - Voirie 40 168 Euros

 - Travaux bâtiments communaux 89 283 Euros

 - Matériel 38 378 Euros

 - Urbanisme 14 150 Euros

 - Aménagement bourg « après déviation » 1 010 900 Euros

***Marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l’ancienne gare en tiers lieu – Avenants***

- L’avenant n° 1 de la SARL XAVIER pour le ravalement de la façade est annulé. Ces travaux seront réalisés « hors marché ».

- Le marché avec l’entreprise RBTP concernant le lot n° 1 (gros-œuvre, démolition) fait l’objet d’un 2ème avenant en plus-value pour le changement des gouttières de la façade. Le montant de la plus-value s’élève à 2 289.00 Euros hors taxes, portant le montant global du marché à 28 911.12 Euros hors taxes.

- Le marché avec l’entreprise DESMERCIERES (Electricité) fait l’objet d’un 1er avenant en plus-value pour des travaux d’électricité à la cave. Le montant de la plus-value s’élève à 1 811.23 Euros hors taxes, portant le montant global du marché à 24 447.20 Euros hors taxes.

- Le marché avec l’entreprise BOURGOGNE (Climatisation, ventilation, plomberie) fait l’objet d’un 1er avenant en plus-value pour des travaux supplémentaires de plomberie. Le montant de la plus-value s’élève à 162.00 Euros, portant le montant global du marché à 20 318.00 Euros hors taxes.

***Location du local commercial « 3 Place de la Gare » à la SARL « L’Autre Gare »***

 Un bail commercial de 9 années est signé avec la SARL « L’Autre Gare » avec effet au 11 avril 2022, moyennant un loyer annuel de 5 400 Euros hors taxes. Afin d’aider au démarrage de ce nouveau commerce, une gratuité de loyer sera accordée durant les six premiers mois d’activité.

***Demande d’aide départementale : subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police***

 Une aide financière va être demandée au Département concernant des travaux relevant de la Sécurité Routière, à savoir la création d’une zone 30 « rue de la Bergerie » entre la caserne des Sapeurs-Pompiers et la résidence « Ages et Vie », ainsi que la pose de plusieurs panneaux indiquant les nouveaux services.

***Projet Évoléa***

 La Municipalité a pris contact avec Évoléa, bailleur social, afin de lui proposer la rénovation et l’aménagement du bâtiment « Maison Guillemot » - 53 route de Paris.

 Moyennant une cession pour 1 € symbolique, Évoléa accepte cette proposition. Son projet consisterait en la création de 9 logements sociaux (7 T2 et 2 T3). Le démarrage des travaux pourrait avoir lieu en 2023, avec une mise en location fin 2024.

 Ces travaux entrent dans le cadre du contrat « Reconquête Centres Villes Centres Bourgs » signé avec le Conseil Départemental et de ce fait, Évoléa pourrait bénéficier d’un certain nombre d’aides financières.

 Évoléa est prêt à lancer l’opération.

 La Municipalité donne un accord de principe à ce projet.

***Droits de préemption***

Le Conseil Municipal examine diverses déclarations d’intention d’aliéner des biens soumis au droit de préemption présentées par des Notaires.

Pour l’ensemble de ces biens, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

- Un adjoint technique a été embauché en CDD, à raison de 3 jours par semaine. Il interviendra principalement sur l’entretien de la voirie et des espaces verts.

***COMMISSION SCOLAIRE :***

- Le Conseil d’Ecole a eu lieu le 08 mars dernier. Le point a été fait sur les divers projets et sorties. La kermesse est prévue le samedi 25 juin (en matinée).

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

- 2 devis ont été reçus pour le city stade. Des visites seront effectuées dans des communes où cet équipement est en cours d’installation.

- Un devis a été signé avec l’entreprise LOMBARDO pour le renforcement des berges du ruisseau « Le Fouillon » derrière la résidence des Varennes. Ces travaux devront être réalisés rapidement.

- La réception des travaux de « L’Autre Gare » aura lieu le 14 avril à 14 heures 30.

- Un technicien du SDE03 a effectué une visite des bâtiments communaux à l’issue de laquelle il a remis un topo sur les travaux d’économie d’énergie possibles et les financements dont pourrait bénéficier la commune.

- Diverses modifications des points de collectes vont être effectuées par le SICTOM Nord-Allier. Il conviendra de prendre rapidement une décision pour le déplacement du point tri de la Gare.

***COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE et RÉCEPTIONS :***

- Les recettes du concert qui a eu lieu en octobre dernier vont être réparties entre les associations. Chacune d’entre elles se verra remettre la somme de 180 Euros.

- La fête de la Nationale 7 est reportée en 2023.

- La prochaine réunion de l’OMSL aura lieu le 26 avril prochain. Il sera notamment décidé de reconduire ou non la Journée des Associations qui pourrait avoir lieu le 3 septembre.

***C.C.A.S. :***

- Le repas des aînés aura lieu le 23 octobre prochain.

***COMMISSION D’INFORMATION ET DE COMMUNICATION :***

- Le bulletin municipal est en cours de préparation. La prochaine réunion de travail est prévue le 11 avril à 19 heures.

- La commune sera présente dans le jeu de société : CIRCINO, le chasseur de trésors – Destination Allier.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée.